

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mardi 11 mars 2025 à 18 h 30 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle étaient présents:

M. Stéphane Boyer, maire et président du comité exécutif, et les conseillers Christine Poirier, membre du comité exécutif, Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, Nicholas Borne, membre du comité exécutif, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle;

la conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier participe à distance, via l'application Teams, à la séance du conseil municipal, en vertu de l'article 332.1 de la Loi sur les cités et villes;

formant quorum des membres du conseil et siégeant sous la présidence de Mme Cecilia Macedo;

les conseillers Sandra Desmeules, membre du comité exécutif, Sandra El-Helou, Aglaia Revelakis et Paolo Galati sont absents;

sont aussi présents:

M. Benoit Collette, directeur général;
Me Marie-Christine Lefebvre, greffière.

CM-20250311-142

ADOPTION - ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil municipal du mardi 11 mars 2025.

ADOPTÉ

CM-20250311-143

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2025 à 18 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet



et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 4 février 2025 à 18 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2025-625)

CM-20250311-144

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

Vu les dispositions du dernier alinéa de l'article 333 de la Loi sur les cités et villes et considérant le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 5 février 2025 à 16 h à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 février 2025 à 18 h 30, distribué à tous les membres du conseil présents conformément à la loi;

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Louise Lortie

et résolu à l'unanimité:

d'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil municipal tenue le mercredi 5 février 2025 à 16 h à la suite de la séance ordinaire du conseil tenue le mardi 4 février 2025 à 18 h 30.

ADOPTÉ

(SD-2025-625)

CM-20250311-145

DÉPÔT - DÉCLARATION - CHANGEMENTS SIGNIFICATIFS -
INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le conseiller David De Cotis dépose une déclaration de changements significatifs apportés aux renseignements contenus dans sa déclaration déposée à la séance du conseil municipal du 3 décembre 2024.

CM-20250311-146

DÉPÔT - PÉTITION - DÉNEIGEMENT - RUE LORTIE

La conseillère Flavia Alexandra Novac dépose une pétition par laquelle des citoyens demandent de cesser le déneigement du trottoir de la rue Lortie.

CM-20250311-147

DÉPÔT - LETTRE - SÉCURITÉ - BOULEVARD SAINTE-ROSE
ET MONTÉE SAURIOL



Le conseiller Yannick Langlois dépose une lettre pour la mise en oeuvre d'une solution pour la sécurisation et l'amélioration de la circulation à l'intersection du boulevard Sainte-Rose et de la montée Sauriol.

CM-20250311-148

DÉPÔT - PÉTITION - DÉNEIGEMENT - RUE PAILLÉ

La conseillère Jocelyne Frédéric-Gauthier dépose une pétition concernant le déneigement sur la rue Paillé.

AFFAIRES NOUVELLES

La conseillère Isabelle Piché souligne la Journée internationale de la Francophonie le 20 mars sous le thème «Je m'éduque, donc j'agis».

Elle souligne également la Journée québécoise de la francophonie canadienne le 22 mars. Elle rappelle l'importance de la culture acadienne et la présence des Franco-Ontariens et des Franco-Manitobains qui partagent avec les Québécois une longue histoire pour soutenir la langue française.

Le conseiller Claude Larochelle invite les citoyens à sa rencontre citoyenne le 27 mars à 19 heures à la bibliothèque Gabrielle-Roy, en compagnie de sa collègue Louise Lortie.

Il souligne que mars est le Mois de la Francophonie ainsi que le mois du Ramadan et souhaite un bon Ramadan et un bon jeûne à tous ceux et celles qui y participent.

Il mentionne que la Commission municipale du Québec a rendu un rapport soulignant des lacunes sur l'utilisation des dépenses de recherche et de soutien des élus de la Ville et que le directeur général des élections du Québec a conclu que le Mouvement lavallois avait commis des manœuvres douteuses lors de l'élection partielle de 2019 et qu'il déposera à la présente séance deux avis de proposition à ce sujet.

La conseillère Flavia Alexandra Novac félicite les équipes de la Ville pour le prix Médiation culturelle des prix RIDEAU qu'elle a remporté pour le programme d'activités artistiques et de spectacles pour les personnes âgées en résidence qui s'intitule «La culture en visite».

Le conseiller Achille Cifelli souligne la Journée mondiale du recyclage le 18 mars ainsi que la Journée internationale du zéro déchet le 30 mars et invite les citoyens à faire leur part pour



améliorer l'environnement.

Il mentionne qu'il déposera à la présente séance un avis de proposition pour une réévaluation du Plan directeur des pistes cyclables.

Il félicite Mme Marie-Josée Kendall pour ses 27 années de services qui ont été couronnées par une franchise de Dic Ann's.

La conseillère Louise Lortie souligne le Mois de la Francophonie et rappelle l'importance de célébrer la richesse de la langue française. Elle annonce la création en février d'un Bureau de la langue française à Montréal et invite ses collègues à suivre ce dossier.

Elle souligne également la Semaine québécoise des popotes roulantes du 23 au 29 mars sous le thème «Proximité et soutien: des ingrédients essentiels pour un filet social solide!» et invite les citoyens à donner ou à s'impliquer pour cette cause.

Elle rappelle la Journée internationale des droits des femmes qui a eu lieu le 8 mars et invite les citoyens à participer à la conférence de l'Association féministe d'éducation et d'action sociale (Afeas) le 14 mars à 19 h au centre communautaire Raymond-Fortin.

La conseillère Christine Poirier annonce que la Ville a remporté le prix Mobilisation pour la campagne Centraide 2024 et remercie les employés et ambassadeurs de la Ville pour leur générosité et leur engagement.

Elle mentionne que Laval économique a mis en place des mesures concrètes pour aider les entreprises dans le contexte actuel, marqué par des changements dans la politique commerciale des États-Unis et l'incertitude quant à la hausse des tarifs douaniers.

Elle mentionne également qu'un mandat a été donné à la Direction générale pour explorer les meilleurs moyens pour protéger le parc locatif abordable, notamment par la révision du règlement de démolition.

Le conseiller David De Cotis souligne la Journée internationale des droits des femmes qui a eu lieu le 8 mars. Il rappelle l'importance de poursuivre le travail pour soutenir les femmes et défendre leurs droits et invite ses collègues à faire preuve de vigilance et de solidarité.

Il félicite les joueurs, les entraîneurs et l'organisation de l'équipe de hockey les Éclairs M18 BB de Monteuil pour leur performance remarquable durant toute la saison dans la Ligue de hockey Laurentides-Lanaudière.

Le conseiller Pierre Brabant félicite le Club d'âge d'or italien de Laval et son président Giovanni Timeo pour le 30e anniversaire du Club situé au centre communautaire Eugénie-Lecot-Lavoie.



Il rappelle la Journée lavande qui aura lieu le 26 mars, en appui aux personnes atteintes d'épilepsie, et souligne que l'illumination en couleur lavande s'effectuera par des images projetées à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

Le conseiller Alexandre Warnet exprime sa solidarité avec le conseil municipal de la Ville de Blainville pour la protection de la grande tourbière située sur son territoire, à la suite de l'annonce du gouvernement du Québec qui souhaite permettre à l'entreprise Stablex d'ouvrir une nouvelle cellule d'enfouissement de résidus dangereux industriels à Blainville.

La conseillère Aline Dib souligne la Semaine québécoise des popotes roulantes qui aura lieu du 23 au 29 mars et rappelle que cette organisation permet de livrer chaque jour des milliers de repas aux personnes dans le besoin. Elle remercie tous les bénévoles ainsi que les 6 popotes roulantes à Laval pour leur service exceptionnel.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Sylvain Tardif
Négociations – Fraternité des policiers de Laval

Louis Pierre Plourde
Négociations – Syndicat des cols bleus de Ville de Laval

Pierre Anthian
Manœuvres électorales frauduleuses – dépenses des élus

Christine Gonzalez
Sécurité – avenue de Galais

Stéphane Beaulac
Résultats d'un sondage effectué par Mme Piché
Opinion de M. Larochelle – procédures et résultats des sondages

Marc Mousseau
Déneigement – Route verte

Jimmy St-Germain
Réduction du commerce avec les États-Unis

Demetra Rodaros
Problème de déneigement

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture des questions transmises par les 4 citoyens suivants souhaitant que leur question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Louis Roy
Vincent Lachance



Yolande Ricard
Betty Jean
Problème de déneigement

Jacques Pilon
Redevance – valeur – terrains en zone agricole
Dépôt d'un document

Anthony Bentivegna
Délai d'obtention d'un permis

Nicole Fugère
France Rocheleau
Problème de ramassage de déchets et d'encombrants
Dépôt d'un document et de photos

Randa Bechara
Augmentation du taux de taxation

M. Jean-Pierre Dionne, responsable du protocole et des activités civiques, procède à la lecture de la question transmise par le citoyen suivant souhaitant que sa question soit lue par un membre du personnel de la Ville:

Mario Prioriello
Augmentation du taux de taxation

Victor Munoz
Nouvelles constructions au centre-ville – problème de congestion routière

Francis Létourneau
Planification – Parti Laval – qualité de vie des citoyens
Planification – Action Laval – protection environnementale et développement économique
Planification – Mouvement lavallois – mesures d'aide aux citoyens – augmentation des taxes foncières

François Lagarde
Nouvelle réglementation – avertisseurs de fumée
Politique de stationnement – prévision pour l'hiver 2025-2026
Limite de vitesse – rue des Sapins

Éric Lavoie
Réduction du budget pour le déneigement
Installation d'un indicateur de vitesse – rue Bérard
Méthodes utilisées pour le nettoyage des rues
Dépôt d'une photo

À 20 h 54, la séance est suspendue.

À 21 h 15, la présidente Cecilia Macedo déclare la reprise de la séance.

Les conseillers David De Cotis, Isabelle Piché et Vasilios



Karidogiannis sont absents.

CM-20250311-149

ADOPTION - RÈGLEMENT L-12924

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro L-12924 autorisant l'emploi de deniers du fonds général pour défrayer le coût attribuable aux travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair et le remboursement du fonds général au moyen d'une taxe spéciale.

ADOPTÉ

(SD-2024-6648)

À 21 h 16, les conseillers David De Cotis, Isabelle Piché et Vasilios Karidogiannis reprennent leur siège.

CM-20250311-150

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13125

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13125 décrétant les règles en matière de préparation, de contrôle et de suivi budgétaires.

Un débat s'engage.

Le conseiller Claude Larochelle demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 15 en faveur et de 2 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, David De Cotis, Achille Cifelli,



Isabelle Piché, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-171)

CM-20250311-151

DEMANDE - DÉPÔT - RAPPORT DE VIREMENT DE CRÉDITS - SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de demander à la Société de transport de Laval de faire rapport au comité exécutif de chaque virement de crédits effectué à l'intérieur de son budget en indiquant l'utilisation et la provenance des crédits ainsi qu'une explication sommaire et de l'autoriser à effectuer, à l'intérieur de son budget, des virements de crédits d'au plus 200 000 \$ par virement.

ADOPTÉ

(SD-2025-171)

CM-20250311-152

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13126

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement intérieur du conseil municipal numéro L-13126 concernant les délégations de pouvoirs au comité exécutif ainsi qu'aux fonctionnaires et employés.

ADOPTÉ

(SD-2025-179)



CM-20250311-153

ADOPTION - RÈGLEMENT L-13193

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu:

d'adopter le Règlement numéro L-13193 modifiant le Règlement L-12507 concernant la démolition d'immeubles afin de ne plus assujettir le bâtiment sis au 1535, boulevard Chomedey aux dispositions de ce règlement.

Les conseillers Achille Cifelli, David De Cotis, Isabelle Piché, Claude Larochelle et Louise Lortie demandent que le procès-verbal fasse mention de leur dissidence.

ADOPTÉ

(SD-2025-813)

CM-20250311-154

ADOPTION - RÈGLEMENT CDU-1-5

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro CDU-1-5 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y corriger, ajuster et préciser certaines dispositions à la suite de son entrée en vigueur.

ADOPTÉ

(SD-2025-1002)

CM-20250311-155

ADOPTION - RÈGLEMENT CDU-1-10

La greffière mentionne les éléments prévus à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;



sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le Règlement numéro CDU-1-10 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin de modifier le territoire d'application du PIIA «Ensembles bâtis d'intérêt» et d'y assujettir les secteurs entourant le boulevard Mattawa et l'avenue du Crochet.

ADOPTÉ

(SD-2025-942)

CM-20250311-156

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'assurer sa compatibilité avec le plan régional des milieux humides et hydriques et autres considérations environnementales;

de fixer la date de l'assemblée de consultation au jeudi 3 avril 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

ADOPTÉ

(SD-2024-1948)

CM-20250311-157

CRÉATION DE LA COMMISSION - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu:

d'adopter une résolution créant la commission devant tenir l'assemblée publique dans le cadre de la modification du Schéma



d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), de demander au maire de désigner les membres de la commission et de proposer les membres suivants pour la composition de cette commission:

Mme Christine Poirier, conseillère municipale, district 04 - Duvernay-Pont Viau;

M. Yannick Langlois, conseiller municipal, district 18 - L'Orée-des-bois;

Mme Flavia Alexandra Novac, conseillère municipale, district 21 - Saint-Rose.

Un débat s'engage.

Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 14 en faveur et de 3 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2024-1948)

CM-20250311-158

ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE
RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le document accompagnant le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'assurer sa compatibilité avec le plan régional des milieux humides et hydriques et autres considérations environnementales, indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4, al. 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).

ADOPTÉ

(SD-2024-1948)



CM-20250311-159

**AVIS SUR LA CONFORMITÉ - PROJET DE RÈGLEMENT
S.A.D.R.-1.9**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de demander au ministre son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'assurer sa compatibilité avec le plan régional des milieux humides et hydriques et autres considérations environnementales.

ADOPTÉ

(SD-2024-1948)

CM-20250311-160

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.10

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.10 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation;

de fixer la date de l'assemblée de consultation au jeudi 3 avril 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

ADOPTÉ

(SD-2025-595)

CM-20250311-161

**CRÉATION DE LA COMMISSION - PROJET DE RÈGLEMENT
S.A.D.R.-1.10**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant



et résolu:

d'adopter une résolution créant la commission devant tenir l'assemblée publique dans le cadre de la modification du Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Laval, conformément à l'article 53.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1), de demander au maire de désigner les membres de la commission et de proposer les membres suivants pour la composition de cette commission:

Mme Christine Poirier, conseillère municipale, district 4 - Duvernay-Pont Viau;
M. Yannick Langlois, conseiller municipal, district 18 - L'Orée-des-bois;
Mme Flavia Alexandra Novac, conseillère municipale, district 21 - Sainte-Rose.

Un débat s'engage.

Le conseiller Achille Cifelli demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 14 en faveur et de 3 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-595)

CM-20250311-162

**ADOPTION - DOCUMENT ACCOMPAGNANT - PROJET DE
RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.10**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le document accompagnant le projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.10 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation indiquant la nature des modifications à apporter aux règlements d'urbanisme, conformément à l'article 53.11.4, al. 1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c. A-19.1).



ADOPTÉ

(SD-2025-595)

CM-20250311-163

AVIS SUR LA CONFORMITÉ - PROJET DE RÈGLEMENT
S.A.D.R.-1.10

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

de demander au ministre son avis sur la conformité aux orientations gouvernementales du projet de Règlement numéro S.A.D.R.-1.10 modifiant le Règlement S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin de se conformer à l'orientation gouvernementale en aménagement du territoire en matière d'habitation.

ADOPTÉ

(SD-2025-595)

CM-20250311-164

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-11

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-11 modifiant le Règlement CDU-1 afin de se conformer au Plan régional des milieux humides et hydriques et de prendre en compte certaines autres considérations environnementales;

de fixer la date de l'assemblée publique de consultation au jeudi 3 avril 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

ADOPTÉ

(SD-2024-6687)

CM-20250311-165

ADOPTION - PROJET DE RÈGLEMENT CDU-1-14

Sur recommandation du comité exécutif,



IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adopter le projet de Règlement numéro CDU-1-14 modifiant le Règlement CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'intégrer la version 2015 du Code de construction du Québec et d'apporter des modifications au titre 4 portant sur les normes de construction;

de fixer la date de l'assemblée de consultation au jeudi 3 avril 2025 à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville et par voie de visioconférence Teams.

ADOPTÉ

(SD-2025-887)

CM-20250311-166

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2504

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2504, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de reliure et la préparation matérielle pour les bibliothèques, pour une période de 2 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Les Reliures Caron et Létourneau ltée
1 005 875,69 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-5001)

CM-20250311-167

CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - DL HÉRITAGE INC.

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 21 954,48 \$ à DL Héritage inc., requis pour défrayer la restauration de 5 croix de



chemin et calvaires municipaux sur le territoire lavallois, dans le cadre de l'Entente de développement culturel 2024.

ADOPTÉ

(SD-2025-237)

CM-20250311-168

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-507

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser AtkinsRéalis inc. à procéder à la préparation de plans et devis et d'une étude géotechnique afin de permettre la réalisation des travaux de réhabilitation de la berge du parc Pontmain, avec mesures compensatoires pour l'habitat du poisson, au montant de 466 815,34 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-227)

CM-20250311-169

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2590

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2590, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les services d'une firme spécialisée en nettoyage après sinistre et construction, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Restauration On Side (Qué.) ltée
689 850 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-5597)

CM-20250311-170

OCTROI - CONTRAT DOS-2770



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2770, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces et les services d'entretien, de réparation et d'inspection d'appareillages pour les camions incendie de marque E-ONE, pour une période de 4 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix:

Techno Feu inc.
2 811 368,70 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-103)

CM-20250311-171

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2789

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2789, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 1, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavages Multipro inc.
4 158 582,51 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-325)

CM-20250311-172

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-507

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:



d'autoriser Le Groupe Conseil Génipur inc. à procéder à un mandat de services professionnels prévus au contrat DOS-507, pour la réalisation des études préparatoires, des études d'avant-projets préliminaires et définitives, la préparation des plans et devis ainsi que le soutien technique durant la réalisation des travaux pour le projet de réaménagement des rues Labelle et d'Orly, à savoir:

la phase A «études, plans et devis», visant à réaliser les études requises ainsi que les plans et devis du projet, au montant de 484 082,69 \$;

la phase B «soutien technique durant les travaux», visant à réaliser le soutien technique durant la réalisation des travaux, au montant de 63 983,59 \$, ce dernier montant étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder au volet de la phase A «études, plans et devis».

ADOPTÉ

(SD-2025-259)

CM-20250311-173

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2716

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre Warnet
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2716, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'élimination des matières résiduelles, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Complexe Enviro Connexions ltée
62 656 546,05 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-5594)

CM-20250311-174

ADOPTION - MANDAT RÉVISÉ - COMITÉ D'AUDIT DE LA
VILLE DE LAVAL

ATTENDU QU'en 2010, conformément à l'article 107.17 de la Loi sur les cités et villes («LCV»), le conseil municipal a créé le Comité de vérification (le «Comité») et en a déterminé la composition et les pouvoirs, selon la résolution CM 2010/827. Le mandat du Comité a



été révisé une première fois en mars 2019 et a été adopté par le conseil municipal selon la résolution CM-20190312-134. Le mandat a été révisé une deuxième fois en septembre 2021 et il a été adopté par le conseil municipal selon la résolution CM-20210907-906;

ATTENDU QUE la Politique-cadre en matière de gouvernance prévoit que le Secrétariat de la gouvernance (le «Secrétariat») amorce une révision des mandats de toutes les instances internes de la Ville au plus tard à chaque trois ans. Les révisions visent à faire des ajustements et des modifications qui notamment clarifient des dispositions, améliorent le fonctionnement, reflètent de nouvelles responsabilités, en plus de tenir compte des résultats des évaluations de la performance de l'instance ainsi que des commentaires de leurs membres;

ATTENDU QUE, conformément à son programme de conformité, le Secrétariat a consulté les parties prenantes du Comité, soit la Vérificatrice générale, la Direction générale, les auditeurs externes ainsi que le président et les membres indépendants du Comité afin de recueillir leurs commentaires et leurs suggestions pour des pistes d'amélioration à intégrer dans la révision du mandat du Comité;

ATTENDU QUE le Secrétariat a également présenté le projet de modification du mandat du Comité à l'ensemble de ses membres le 29 novembre 2024 et le 31 janvier dernier;

ATTENDU QUE le Secrétariat recommande de modifier le nom du «Comité de vérification de la Ville de Laval» pour le nom «Comité d'audit de la Ville de Laval» et d'adopter son mandat révisé joint au sommaire décisionnel, qui remplace le mandat approuvé par la résolution CM-20210907-906;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

de modifier le nom du «Comité de vérification de la Ville de Laval» pour le nom «Comité d'audit de la Ville de Laval»;

d'adopter le mandat révisé du Comité d'audit de la Ville de Laval joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2025-608)



Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:

de renouveler la désignation de Mme Carole Imbeault et de M. Pierre Marchand à titre d'administrateurs indépendants au sein du conseil d'administration de la Cité de la culture et du sport de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2025-744)

CM-20250311-176

ADOPTION - RÈGLEMENT D'EMPRUNT E-86

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Vasilios Karidogiannis
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu:

d'approuver le Règlement d'emprunt E-86 décrétant une dépense de 3 006 000 \$ et un emprunt de 3 006 000 \$ pour l'acquisition et l'implantation d'un système d'information des ressources humaines (SIRH), adopté par le conseil d'administration de la Société de transport de Laval (STL).

Un débat s'engage.

Mme la présidente refuse de donner la parole à M. De Cotis pour lui accorder une 6e intervention.

Le conseiller David De Cotis demande le vote sur la décision de la présidente de ne pas lui accorder un dernier droit de parole, laquelle est maintenue par un compte de 12 en faveur et de 5 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la décision;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la décision.

Le conseiller Ray Khalil demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 12 en faveur et de 5 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray



Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Vasilios Karidogiannis, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian et Pierre Brabant se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli, Isabelle Piché, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-319)

À 22 h 23, le conseiller Vasilios Karidogiannis quitte son siège.

CM-20250311-177

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2672

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2672, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition d'une solution Web de visualisation et d'exploitation de données 3D mobiles, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Jakarta Cartographie 3D inc.
232 249,50 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6411)

CM-20250311-178

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2788

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2788, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue et de pavages sur les rues Champfleury, d'Youville, de l'école et le boulevard Leblanc, groupe 2, pour une période de 170 jours, le tout selon les termes et



conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Monco Construction inc.
4 338 357,24 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-276)

CM-20250311-179

DÉBUT ET MISE EN PLACE DES MATÉRIAUX - CONTRAT
DOS-2788

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Monco Construction inc. pour les travaux d'infrastructures souterraines 2025 pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue et de pavages sur les rues Champfleury, d'Youville, de l'école et le boulevard Leblanc, groupe 2, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Les Services EXP inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire durant la réalisation desdits travaux, au montant de 267 308,83 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-276)

CM-20250311-180

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-655

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre des services de remorquage, de transport et d'extraction/enlèvement de véhicules légers/lourds, de machineries et d'équipements, prévus au contrat DOS-655, la modification suivante:



des quantités supplémentaires au montant de 344 925 \$ à 9150-2153 Québec inc. (Transport Perfek-Tow), dont le détail apparaît au rapport du Service des travaux publics daté du 13 janvier 2025 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2025-445)

CM-20250311-181

NOMINATION - COMITÉ DE RETRAITE DU RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS NON SYNDIQUÉS DE LA VILLE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

de nommer au sein du comité de retraite du régime de retraite des employés non syndiqués de la Ville de Laval Mme Marie-Claude Boudreau, cheffe éthique et conformité au Bureau d'intégrité et d'éthique de Laval, conformément au Règlement L-13047, et ce, en remplacement de Mme Elizabeth Ferland.

ADOPTÉ

(SD-2025-723)

CM-20250311-182

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-507

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Isabelle Piché
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Les Services EXP inc. à procéder à la préparation d'une étude de faisabilité et à la mise à jour d'une étude hydraulique pour des travaux d'urbanisation, d'égout et d'aqueduc sur la montée Masson, entre le boulevard Lévesque Est et l'avenue Roger-Lortie, au montant de 318 003,60 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-507, lot 2.

ADOPTÉ

(SD-2025-460)



CM-20250311-183

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2125

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser Cima+ s.e.n.c. à effectuer la surveillance durant la réalisation des travaux d'infrastructures souterraines 2025, groupe 2, pour la reconstruction de conduites d'aqueduc, d'égout, de trottoirs, de préliminaires de rue et de pavages sur les rues Champfleury, d'Youville, de l'école et le boulevard Leblanc, prévus au contrat DOS-2788, au montant de 376 667,07 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 3.

ADOPTÉ

(SD-2025-544)

CM-20250311-184

**CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES - CONTINGENCE DU
CONTRAT SP-29490**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des crédits supplémentaires au montant de 1 424,05 \$ pour la contingence du contrat SP-29490 relatif à des travaux de construction de l'échangeur Val-des-Brises et de réaménagement de rues et de bretelles avoisinantes pour la partie Ville, prévus au Règlement numéro L-12060.

ADOPTÉ

(SD-2025-584)

CM-20250311-185

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-2343

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:



d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 22 995 \$ à TLA Architectes inc., requis pour défrayer le coût de la conception et de la surveillance des travaux liés au démantèlement de l'enveloppe existante au premier étage du bâtiment de l'hôtel de ville, dans le cadre des services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, prévus au contrat DOS-2343.

ADOPTÉ

(SD-2025-556)

CM-20250311-186

HONORAIRES SUPPLÉMENTAIRES - CONTRAT DOS-2344

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois

APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser des honoraires supplémentaires au montant de 83 241,90 \$ à EMS Structure inc., requis pour défrayer le coût de la conception et de la surveillance des travaux liés au démantèlement de l'enveloppe existante au premier étage du bâtiment de l'hôtel de ville, dans le cadre des services professionnels en architecture pour les travaux de rénovation et d'agrandissement de l'hôtel de ville, prévus au contrat DOS-2344.

ADOPTÉ

(SD-2025-564)

CM-20250311-187

**RENOUVELLEMENT - DÉSIGNATION - ADMINISTRATRICE
INDÉPENDANTE - LA CORPORATION DU CENTRE DU
SABLON**

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib

APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

de renouveler la désignation de Mme Guylaine Leclerc à titre d'administratrice indépendante au sein du conseil d'administration de La Corporation du Centre du Sablon, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2025-877)



CM-20250311-188

AUTORISATION - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le Centre de services scolaire de Laval à relier des bâtiments municipaux au réseau de fibre optique de la Ville, dans le cadre des projets «Désuétude fibre optique» et «Construction de la caserne de pompiers», au montant de 318 591,16 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-722)

CM-20250311-189

OCTROI - CONTRAT DOS-2362

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

d'octroyer le contrat DOS-2362, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de pièces exclusives à Provan, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de son offre de prix et des documents de demande de prix:

Les Contrôles Provan et associés inc.
1 863 062,84 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6241)

CM-20250311-190

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2614

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:



d'adjuger le contrat DOS-2614, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition et l'installation d'équipements de téléviseurs et de projection, pour une période de 5 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

XYZ Technologie Culturelle inc.
1 074 536,38 \$.

ADOPTÉ

(SD-2024-6326)

CM-20250311-191

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2630

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Nicholas Borne
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2630, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'exécution sur demande pour l'installation de parcs de bornes de recharge, pour une période de 48 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Bruneau Électrique inc.
1 574 582,63 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-268)

CM-20250311-192

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2811

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Isabelle Piché

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2811, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 4, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.
3 286 105,36 \$.



ADOPTÉ

(SD-2025-285)

CM-20250311-193

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2605

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2605, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour un contrat à exécution sur demande pour des services professionnels d'évaluation immobilière, pour une période de 3 ans, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Paris, Ladouceur & Associés inc.
lot 1
436 617,56 \$;

de rejeter toutes les soumissions reçues pour le lot 2 dudit contrat et d'annuler l'appel d'offres pour ce lot.

ADOPTÉ

(SD-2025-359)

CM-20250311-194

ADHÉSION - CHARTE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'adhérer à la Charte municipale pour la protection de l'enfant.

ADOPTÉ

(SD-2025-851)

CM-20250311-195

RÉSILIATION DE CONTRAT DOS-2150

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois



APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

de résilier, à compter du 1er avril 2025, le contrat DOS-2150 octroyé à Systèmes Altanora inc. par la résolution CM-20240507-455, pour l'acquisition de licences Citrix et de payer les services rendus jusqu'à la date de résiliation effective.

ADOPTÉ

(SD-2025-509)

CM-20250311-196

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2796

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2796, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 2, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Uniroc Construction inc.
2 297 960,37 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-515)

CM-20250311-197

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2787

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2787, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation par la construction de dos d'âne sur diverses rues de la Ville de Laval, pour une période de 150 jours, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Pavage Desjardins inc.
2 061 470,71 \$.



ADOPTÉ

(SD-2025-568)

CM-20250311-198

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2787

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

APPUYÉ PAR : Christine Poirier

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Pavage Desjardins inc. pour les travaux de mesures d'apaisement de la circulation par la construction de dos d'âne sur diverses rues de la Ville de Laval, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 218 182,31 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;

d'autoriser Artelia (anciennement FNX-Innov inc.) à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 65 961,73 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 4.

ADOPTÉ

(SD-2025-568)

CM-20250311-199

QUANTITÉS SUPPLÉMENTAIRES - MODIFICATION DE
CONTRAT DOS-1366

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Seta Topouzian

APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser, dans le cadre de l'acquisition de fournitures d'atelier, de boulonnerie et de quincaillerie, prévue au contrat DOS-1366, la modification suivante:

des quantités supplémentaires au montant de 267 316,88 \$ à P.R.



Distributions inc., dont le détail apparaît au rapport du Service de l'approvisionnement daté du 5 février 2025 joint au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ

(SD-2025-596)

CM-20250311-200

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2841

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2841, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 3, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc.
3 476 651,47 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-609)

CM-20250311-201

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2841

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Demix Construction, une division de Groupe CRH Canada inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 3, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Shellex Groupe Conseil inc. à effectuer la surveillance des travaux, incluant la préparation des plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et règlements en vigueur, au montant de 222 703,70 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 1;



d'autoriser Groupe ABS inc. à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 69 408,34 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 1.

ADOPTÉ

(SD-2025-609)

CM-20250311-202

ADJUDICATION - CONTRAT DOS-2852

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adjuger le contrat DOS-2852, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 5, pour une période de 24 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Eurovia Québec Construction inc.
3 544 809,75 \$.

ADOPTÉ

(SD-2025-764)

CM-20250311-203

DÉBUT, SURVEILLANCE ET MISE EN PLACE DES
MATÉRIAUX - CONTRAT DOS-2852

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Achille Cifelli
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser le début des travaux par Eurovia Québec Construction inc. pour les travaux d'infrastructures de surface, resurfaçage 2025, groupe 5, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia (anciennement FNX-Innov inc.) à effectuer la surveillance des travaux, incluant la préparation des plans des travaux exécutés ainsi qu'un certificat de conformité en regard des normes et



règlements en vigueur, au montant de 221 383,50 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 2;

d'autoriser Stantec Experts-Conseils ltée à effectuer le contrôle de la mise en place des matériaux ainsi que les essais sur les matériaux au chantier et au laboratoire, au montant de 65 245,67 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-332, lot 2.

ADOPTÉ

(SD-2025-764)

CM-20250311-204

RETRAIT - INVENTAIRE RÉVISÉ DES IMMEUBLES DE
VALEUR PATRIMONIALE

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant

APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

de retirer le bâtiment situé au 1535, boulevard Chomedey, de l'inventaire révisé des immeubles ayant une valeur patrimoniale adopté le 7 juin 2023, conformément à l'article 120 de la Loi sur le patrimoine culturel (RLRQ, c.P-9.0002).

Un débat s'engage.

Le maire Stéphane Boyer demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée à l'unanimité.

ADOPTÉ

(SD-2025-279)

CM-20250311-205

DÉSIGNATION D'UNE FOURRIÈRE - 9252-1772 QUÉBEC INC.

ATTENDU QUE la Société de l'assurance automobile du Québec a mis en oeuvre des dispositions relatives à la saisie et à la mise en fourrière des véhicules routiers dans le Code de la sécurité routière;

ATTENDU QUE ces dispositions sont toujours en vigueur;

ATTENDU QUE la Ville peut désigner une fourrière pour la garde de véhicules saisis conformément à l'article 4 du Code de sécurité routière;



ATTENDU QU'une demande a été acheminée à la Ville de Laval afin que 9252-1772 Québec inc., exerçant sous le nom de Remorquage Éclipse, soit désignée à titre de fourrière pour véhicules routiers, et ce, pour l'immeuble situé au 1210, rue Lachaine, sur les lots 1 628 327 et 1 628 341 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE cette désignation doit être autorisée par résolution du conseil municipal;

ATTENDU QU'une telle résolution n'engage pas la Ville à utiliser les services de 9252-1772 Québec inc.;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Ray Khalil
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu à l'unanimité:

de désigner 9252-1772 Québec inc., exerçant sous le nom de Remorquage Éclipse, à titre de fourrière pour recevoir des véhicules routiers au 1210, rue Lachaine, situé sur les lots 1 628 327 et 1 628 341 du cadastre du Québec et demander son inscription au fichier des fourrières reconnues par la Société de l'assurance automobile du Québec pour le territoire de la Ville de Laval, sous réserve du respect par 9252-1772 Québec inc. des conditions suivantes:

qu'elle respecte les exigences de la Société de l'assurance automobile du Québec dont, notamment, les règles de bonnes pratiques contenues au Guide de gestion des véhicules saisis, produit par la Société;

que ses installations soient conformes aux règlements en vigueur de la Ville;

qu'elle dégage la Ville de toute responsabilité quant à la conservation, à la garde, au vol ou au vandalisme des véhicules routiers saisis.

ADOPTÉ

(SD-2025-806)

CM-20250311-206

APPROBATION - ENTENTE DE SERVICES - ORCHESTRE
SYMPHONIQUE DE LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Claude Larochelle
APPUYÉ PAR : Flavia Alexandra Novac

et résolu à l'unanimité:



d'approuver l'entente de services à intervenir entre la Ville de Laval et l'Orchestre symphonique de Laval pour la programmation et la production déléguées d'un concert anniversaire «Célébrations du 60e anniversaire de la Ville de Laval», dans le cadre des Zones musicales 2025, au montant de 291 223,06 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ladite entente.

ADOPTÉ

(SD-2024-6706)

CM-20250311-207

APPROBATION - ADDENDA À L'ENTENTE DE SERVICES -
LA CENTRALE DES ARTISTES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Flavia Alexandra Novac
APPUYÉ PAR : Yannick Langlois

et résolu à l'unanimité:

d'approuver l'addenda à l'entente de services à intervenir entre La Centrale des artistes et la Ville de Laval pour permettre la bonification de la programmation des Zones musicales 2025, au montant de 86 231,25 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville ledit addenda.

ADOPTÉ

(SD-2025-414)

CM-20250311-208

AUTORISATION - MANDAT - CONTRAT DOS-2586

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Pierre Brabant
APPUYÉ PAR : Seta Topouzian

et résolu à l'unanimité:

d'autoriser un mandat à GBi experts-conseils inc. au montant de 1 010 934,93 \$, concernant les services professionnels d'ingénieurs-conseils pour la préparation des plans et devis et les services durant la construction pour les travaux de mise à niveau de l'entrée électrique, des chaudières et des équipements annexes (décarbonation) à l'usine de filtration Pont-Viau, à savoir:



la phase «études» comprenant les plans et devis et les documents de soumission ainsi que l'obtention des autorisations et certificats requis, au montant de 666 855 \$;

la phase «exécution du contrat», soutien technique durant les travaux, au montant de 147 346,21 \$;

la phase «exécution du contrat», surveillance des travaux, au montant de 196 733,72 \$;

ces 2 derniers montants étant sous réserve de l'approbation des crédits requis et des approbations légales;

et dans un premier temps, d'autoriser la firme susdite à procéder à la phase «études», et ce, dès que le chargé de projet responsable du dossier l'aura avisée par écrit;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2586, lot 2.

ADOPTÉ

(SD-2025-965)

CM-20250311-209

ADHÉSION - CHARTE D'ENGAGEMENT DU LAC DES DEUX MONTAGNES

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick Langlois
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'adhérer à la Charte d'engagement du lac des Deux Montagnes et de respecter les 6 engagements énoncés dans la Charte;

d'autoriser le directeur ou l'assistante directrice du Service de l'environnement et de l'écocitoyenneté à signer et à déposer le formulaire de la Charte d'engagement.

ADOPTÉ

(SD-2024-4547)

CM-20250311-210

FERMETURE DE RUE ET EXCLUSION DU DOMAINE PUBLIC
- LOT P.4 199 892

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier



APPUYÉ PAR : Alexandre Warnet

et résolu à l'unanimité:

de fermer une partie de l'avenue Léo-Lacombe, soit une partie du lot 4 199 892 (lot projeté 6 629 321) du cadastre du Québec et d'exclure cette partie de lot du domaine public.

ADOPTÉ

(SD-2025-669)

CM-20250311-211

RÉSOLUTION AMENDÉE - APPROBATION - CONVENTION
DE RÈGLEMENT HORS COUR QUANT À L'INDEMNITÉ
DÉFINITIVE D'EXPROPRIATION

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20250114-49, le conseil approuvait la convention de règlement hors cour quant à l'indemnité définitive d'expropriation à intervenir entre Ville de Laval, Adamo Alfieri et Rachelle Delli-Quadri concernant l'acquisition du lot 1 173 021 du cadastre du Québec, à des fins de revente;

ATTENDU QU'une erreur s'est glissée au numéro du lot;

EN CONSÉQUENCE,

sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Louise Lortie
APPUYÉ PAR : Pierre Brabant

et résolu à l'unanimité:

d'amender la résolution CM-20250114-49 afin de remplacer le lot «1 173 021» par le lot «1 783 021» du cadastre du Québec.

ADOPTÉ

(SD-2025-746)

CM-20250311-212

RENOUVELLEMENT - NOMINATION - COMITÉ
D'INVESTISSEMENT CONJOINT - FONDS LOCAL
D'INVESTISSEMENT ET FONDS LOCAL DE SOLIDARITÉ DE
LAVAL

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Christine Poirier
APPUYÉ PAR : Aline Dib

et résolu à l'unanimité:



de renouveler la nomination de Mme Johanne Berger à titre de membre indépendante provenant du milieu socioéconomique local au sein du Comité d'investissement conjoint - Fonds local d'investissement et Fonds local de solidarité de Laval, et ce, pour un mandat de 2 ans, renouvelable.

ADOPTÉ

(SD-2025-918)

CM-20250311-213

AUTORISATION - PAIEMENT - COTISATION 2025 -
TARIFICATION - UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Sur recommandation du comité exécutif,

IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib
APPUYÉ PAR : Nicholas Borne

et résolu:

d'autoriser le paiement pour la cotisation annuelle 2025 et la tarification au Carrefour du capital humain à l'Union des municipalités du Québec, au montant total de 345 600,72 \$.

Un débat s'engage.

La conseillère Isabelle Piché demande le vote sur la proposition, laquelle est adoptée par un compte de 13 en faveur et de 3 contre:

M. Stéphane Boyer, maire, et les conseillers Christine Poirier, Ray Khalil, Nicholas Borne, Aline Dib, Alexandre Warnet, Yannick Langlois, Flavia Alexandra Novac, Jocelyne Frédéric-Gauthier, Seta Topouzian, Pierre Brabant, Louise Lortie et Claude Larochelle se prononcent en faveur de la proposition;

les conseillers David De Cotis, Achille Cifelli et Isabelle Piché se prononcent contre la proposition.

ADOPTÉ

(SD-2025-838)



À 23 h 03, la séance est ajournée au mercredi 12 mars 2025 à 16 h.

Mme Cecilia Macedo, présidente du conseil et conseillère

Me Marie-Christine Lefebvre, greffière